



Résidence en France de part un seul parent

Par **jeveuxcomprendre**, le **08/01/2016** à **23:14**

Bonjour,rnrnj'ai 34 ans, et je suis revenue en France pour une année d'études.rnCelle-ci arrivant à sa fin en février 2016, je souhaite savoir si je peux enclencher une procédure de demande de titre de séjour en France de part le fait que ma maman (mon seul parent restant), est mariée à une homme qui n'est pas français mais qui a un permis de résidence en France. rnrnMa maman vit ici depuis plus de 10 ans, elle n'est pas française mais à son titre de séjour, car régularisé depuis moins de 3 ans.rnrnEtant mon seul parent restant et moi son seul enfant, je voudrais rester auprès d'elle.rnrnJe souhaite recevoir votre aide si vous avez des informations relatives à des cas similaires.rnrnBien cordialement.

Par **amajuris**, le **09/01/2016** à **10:19**

bonjour,rnle fait que votre mère vit en france avec un titre de séjour régulier ne vous permet pas d'obtenir automatiquement une carte de séjour vie privée et familiale.rnvous devriez vous renseigner soit à votre préfecture ou dans un consulat de france en indiquant les attaches familiales que vous avez en france.rnsalutations

Par **jeveuxcomprendre**, le **09/01/2016** à **21:32**

Bonsoir,rnrnje vous remercie amatjuris pour votre réponse.rnje vais me rapprocher de la préfecture.rnrnbonne soirée.